

# FORUM

## L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET RENFORCEMENT DES STRUCTURES

Document préparé par Marjorie Villefranche et Henri-Robert Durandisse

---

### **Introduction**

Depuis des décennies, l'action communautaire s'est développée au sein de la communauté haïtienne dans de multiples formes et par des stratégies diverses. Des organisations et des initiatives collectives ont été créées. D'autres ont été consolidées dans une diversité de secteurs répondant aux besoins et aux aspirations des collectivités locales. Qu'il s'agisse de l'offre de services aux personnes, de l'expression artistique et culturelle, de l'intégration au travail des personnes marginalisées, des services alternatifs en éducation, en santé, en immigration, l'action communautaire a constitué et constitue encore une réponse adaptée aux besoins des membres de la communauté haïtienne.

Nous voulons par le présent texte apporter notre contribution à la réflexion que fait la communauté haïtienne sur l'action communautaire et le renforcement des structures collectives issues de la communauté. Le point de départ de notre démarche est de définir certains thèmes. Ensuite, nous aborderons le sujet en question pour terminer avec l'identification de certains enjeux de l'action communautaire.

### **1. Différents concepts utiles à notre réflexion <sup>1</sup>**

#### **Action communautaire**

Au Québec, l'action communautaire désigne toute action issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique locale, régionale, nationale; d'intérêts; d'identités) ayant pour but d'apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. Elle s'actualise par des pratiques multiples et diversifiées (création de ressources et de services, transformations sociales, éducation populaire, etc.) qui poursuivent des objectifs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples.

Ces actions sont menées avec un souci d'éducation et de fonctionnement démocratique afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés (empowerment)

#### **Organisme communautaire**

Un organisme communautaire est un organisme sans but lucratif formé de personnes qui s'unissent autour d'objectifs communs pour répondre à un ou des besoins individuels et/ou collectifs; et dont le mode d'expression est autonome. Il favorise la prise en charge des individus et/ou de la communauté, il vise l'amélioration de la qualité de vie tant individuelle que collective, dans une perspective de changement social.

### **Intervenante ou intervenant communautaire**

Une intervenante ou un intervenant communautaire désigne toute personne qui apporte un soutien organisationnel et technique à un groupe de personnes ou à une communauté qui entreprend ou mène une action communautaire. Selon le cas, cette personne sera un permanent, salarié, militant, activiste ou bénévole d'un organisme communautaire.

### **Les valeurs de l'intervention communautaire**

Les valeurs mises de l'avant par un organisme communautaire comme assises de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression justice sociale : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité.

### **La justice sociale**

Le concept de justice sociale est à la fois le point convergent entre les groupes qui composent le mouvement communautaire et les points de démarcation de ses pratiques avec celles des autres (institution, entreprise privée...). La justice sociale fait appel à la recherche d'une plus grande égalité entre les personnes, puisque selon l'appartenance de classe, de sexe, de race ou d'orientation sexuelle, les chances ne sont pas les mêmes pour tous.

### **La démocratie**

Cette valeur se traduit par l'action d'encourager et de supporter la participation sociale des personnes dans l'expression de leurs problèmes et de leurs besoins, ainsi que dans le choix des objectifs, des stratégies et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre. La valeur de démocratie implique aussi l'action de soutenir ou de créer des espaces de vies démocratiques, particulièrement pour les groupes sociaux qui vivent de l'exclusion et de la discrimination.

### **L'autonomie**

L'autonomie est la possibilité pour une personne, un groupe ou une communauté de contrôler sa destinée. L'autonomie implique donc, pour une personne, une organisation ou une communauté, l'appropriation du pouvoir nécessaire pour réfléchir, décider et agir. Ce contrôle ne peut jamais être total, mais il doit permettre aux individus, aux collectivités et aux peuples de développer leur confiance et leur capacité à affronter des choix personnels, sociaux, culturels et politiques.

### **Communauté**

Une communauté est un groupe humain constitué géographiquement ou historiquement sur un territoire donné, et qui partage une culture ou une langue commune. Dans son sens sociologique, une communauté est un ensemble de personnes, d'individus, ayant un ou des intérêts communs.

## **2. Bref profil du mouvement associatif haïtien**

La communauté haïtienne forme une communauté énergique et qui évolue au sein de la société d'accueil. Elle a su mener à bien de nombreuses actions collectives, pour la régularisation du statut de ses membres, contre la discrimination raciale (notamment dans l'industrie du taxi), contre la brutalité policière, pour un meilleur accueil de ses jeunes dans les écoles, etc. Elle a pu se doter des organismes sans but lucratif dont des organismes d'action communautaire autonome. Les deux plus anciens ont été fondés en 1972 (le Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal et la Maison d'Haïti).

On note aussi plusieurs garderies, différents groupes culturels ou sportifs, de nombreuses églises protestantes, diverses associations socio-professionnelles. La communauté est desservie par une quinzaine d'émissions radiophoniques et une émission de télévision.

Dès le début des années 70, le mouvement communautaire a très rapidement trouvé écho chez les jeunes militants d'origine haïtienne nouvellement installés au Québec. La communauté haïtienne a acquis au contact des organisations québécoises, les principes de la vie associative et le fonctionnement démocratique de leurs associations. Elle a aussi acquis les principes du travail en concertation.

## **3. Les acquis de l'action communautaire haïtienne et son impact au Québec**

Ainsi, un bon nombre d'organismes communautaires se sont inscrits dans le développement du mouvement communautaire québécois. La présence de ces organisations dans plusieurs dossiers importants dans le mouvement communautaire au Québec en témoigne. Nous pouvons citer la lutte pour la reconnaissance de l'alphabétisation populaire qui mènera à l'adoption d'une politique sur l'alphabétisation. Le mouvement féministe a aussi bénéficié de la forte présence des femmes haïtiennes dans différents dossiers dont celui de la violence. Notons aussi la grande implication de certains groupes communautaires haïtiens dans le dossier de la famille. La lutte menée dans le dossier de la discrimination dans l'industrie du taxi, aboutira à un réel réaménagement de cette industrie.

La participation des organisations issues du milieu haïtien à des tables de concertation sectorielle et intersectorielle et leur contribution dans la création de certaines ressources du milieu témoignent de leur apport aux luttes et aux gains du mouvement communautaire.

Il n'est donc pas étonnant, au terme de la lutte menée par le mouvement communautaire pour leur reconnaissance, de retrouver des groupes communautaires issus du milieu haïtien inscrits dans le réseau des organismes communautaires autonomes reconnus par le gouvernement du Québec, suite à l'adoption d'une politique québécoise sur les organismes communautaires autonomes.

#### **4. Problématique et Enjeux :**

Bien que la reconnaissance de certains organismes sans but lucratif soit acquise, beaucoup d'autres ne sont pas reconnues et leur financement est fragile. Certains reçoivent de moins en moins de subvention de fonctionnement et signent par contre de plus en plus de contrats de service comme mode de financement. Cette nouvelle façon de faire a des effets directs sur leur fonctionnement et leur autonomie ainsi que sur les services offerts à la population d'origine haïtienne. Cette situation a fait qu'au fil des ans, l'action militante des organismes a laissé la place de plus en plus aux services communautaires. Il est souvent difficile d'établir une cohésion entre la priorité des bailleurs de fonds et les besoins de la communauté.

Notons que parmi les organisations de la communauté, les églises protestantes en particulier organisent un certain nombre d'activités et rejoignent une grande quantité de personnes. Elles font face à différents problèmes : manque d'espace, manque de ressources financières et manque de reconnaissance. De plus, ces églises confrontent un problème de vision entre des chrétiens convertis en Haïti et la génération d'hommes et de femmes d'origine haïtienne nés ou grandis à l'étranger.

Il y a peu d'espaces de concertation entre les organismes et les actions manquent quelquefois de cohérence. La concertation peut se définir comme un processus qui implique la collaboration volontaire entre, au moins, deux acteurs et qui vise l'atteinte d'un consensus sur des questions définies par eux. L'existence de la concertation n'implique pas que les groupes sont égaux et qu'ils auront la même influence sur les consensus qui se dégagent.

Il est à noter que l'évolution de l'immigration a eu pour effet premier de *pluriethniciser* les quartiers où sont implantés les organismes dits haïtiens.

#### **Les enjeux pour les organismes communautaires issus du milieu haïtien**

- Répondre aux besoins actuels des membres de la communauté
- Répondre aux besoins des territoires d'intervention (pauvreté, multiethnicité, délinquance, chômage etc.)
- Modification et évolution des pratiques d'intervention
- Assurer une présence dans les instances de concertation locales, régionales et nationales.
- Favoriser la participation citoyenne au sein des organisations de la communauté.
- Créer des nouveaux espaces de concertation dans la communauté
- Aider les organismes à obtenir un financement stable pour assurer leur fonctionnement
- Mobiliser la communauté autour de l'action bénévole

## 5. Questions à débattre

1. Quelles sont vos perceptions des organismes communautaires issus du milieu haïtien ? et de l'action communautaire autonome ?
2. Compte tenu de la réalité multiethnique de leurs territoires d'intervention, est-il encore justifié que les organismes communautaires dits haïtiens travaillent avec une approche monoethnique ?
3. Après plus de 35 ans de présence au Québec, quels sont d'après vous les nouveaux besoins des membres de la communauté auxquels les organismes doivent répondre ?
4. Comment répondre aux besoins pressants de la communauté haïtienne tout en tenant compte des exigences des décideurs (ex. : reddition de compte) et à des priorités de notre espace d'intervention ? (multiethnicité, priorités de quartier...)
5. Comment aider les organisations de la communauté à mieux assumer leur rôle de transformation sociale ?

## BIBLIOGRAPHIE

- MICHELINE LABELLE ET MARTHE TERRIEN (1992) *Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders*. Revue Nouvelles pratiques sociales. Presses de l'Université du Québec.
- VILUS PIERRE (2004). *L'autorité pastorale dans les églises évangéliques haïtiennes*, Les éditions Images.
- <sup>1</sup> HENRI LAMOUREUX, JOCELYNE LAVOIE, ROBERT MAYER, JEAN PANET-RAYMOND (2002). *La pratique de l'action communautaire*, Presses de l'Université du Québec
- JEAN-YVES BARREYRE, BRIGITTE BOUQUET (2006). *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Éditions Bayard.